



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°6600031

Maisons-Alfort, le 18 mai 2007

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
IMIDAN, n° AMM 6600031**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 03/05/2007 d'un dossier, déposé par GOWAN Comercio Internacional e Serviços, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation IMIDAN détenue par BASF AGRO.

Considérant la fourniture des attestations de transfert de GOWAN Comercio Internacional e Serviços et BASF AGRO ;

Considérant la fourniture d'attestations de fourniture et d'approvisionnement entre GOWAN Comercio Internacional e Serviços et GOWAN Comercio Internacional e Serviços ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation IMIDAN, présentée par GOWAN Comercio Internacional e Serviços.

Pascale BRIAND